

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Procuration 4

Votants 19

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 05/11/2025

Date d'affichage de la convocation : 05/11/2025

Date d'affichage de la délibération : 17/11/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, CORTES, DICCIANI, FAURE, GLEYESSES, JAIME, JEULIN-CARREY, JORDAN, MIERE, MOENNARD, NAVARRO, NOEL, PARIS, ROUZAUD, TOUCHEBEUF.

Ont été excusés :

Ont donné procuration : Mme Anne Lise Camus à M Didier Cortes, M Philippe Arrué à M Pierre Navarro, Mme Colette Bacou Mme Fauré Bernadette, M Guillaume Verger à M Emmanuel Jaime.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-96 Convention de partenariat culturel prix littéraire *Atout Lire !* avec les trois communes d'Aigrefeuille, Drémil-Lafage et Quint-Fonsegrives

Exposé

Madame la Maire explique que le prix littéraire « *Atout Lire !* » offre l'opportunité aux écoliers de découvrir le plaisir de s'évader dans un livre.

Atout Lire ! valorise la littérature jeunesse, soutient les auteurs et éditeurs régionaux et favorise les échanges sur les expériences de lecture, en partenariat avec les acteurs éducatifs des communes.

Initié par la commune de Quint-Fonsegrives, qui en reste coordinatrice, les communes d'Aigrefeuille, Drémil-Lafage et Flourens ont décidé de participer aussi à cet événement culturel local en mobilisant les écoles de leurs territoires.

Les 196 élèves répartis dans les 8 classes des deux écoles maternelle et élémentaire de Flourens participent à ce projet.

Chaque commune prend en charge l'achat des livres nécessaires à la participation de ses classes et contribue financièrement au prorata du nombre d'élèves concernés. La commune de Flourens participera à hauteur de 18.46 % du coût global. Le coût prévisionnel pour l'année 2024-2025 est de 7 751.39 €, soit une participation prévisionnelle de 1 430.91 € pour Flourens.

Décision

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'approuver le projet de participation au prix littéraire *Atout Lire !*
- D'autoriser Madame la Maire à signer les pièces y afférentes

La délibération est adoptée à :

19
0
0

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

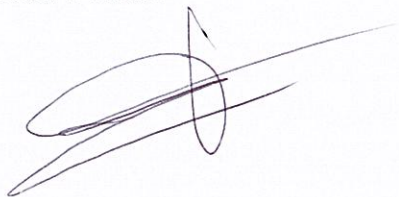
ID : 031-213101843-20251113-CM202511_202596-CC

Berger
Levrault

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 13/11/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



La Maire,
Marion RIVOIRE

